



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.
8, rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers
Ce rapport contient 21 pages
Référence : GTC-242-008

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.

8, rue Waldeck Rochet - 93300 Aubervilliers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 5 avril 2024

KPMG SA


Guy Troffer-Charlier

Associé

BILAN - ACTIF	au 31/12/2023			au 31/12/2022
	brut	amort/prov	net	net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	42 129,39 €	-42 129,39 €	0,00 €	0,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage	16 494,75 €	-13 781,81 €	2 712,94 €	2 149,13 €
- Autres immobilisations corporelles	306 144,25 €	-303 796,09 €	2 348,16 €	3 586,42 €
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
	364 768,39 €	-359 707,29 €	5 061,10 €	5 735,55 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
- Autres participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts			0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations financières	31 402,43 €		31 402,43 €	31 402,43 €
	31 402,43 €	0,00 €	31 402,43 €	31 402,43 €
ACTIF IMMOBILISE (I)	396 170,82 €	-359 707,29 €	36 463,53 €	37 137,98 €
STOCKS ET EN-COURS	219 642,94 €		219 642,94 €	233 812,91 €
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	42 918,94 €		42 918,94 €	42 000,00 €
CREANCES (3)				
- Clients et comptes rattachés	3 781 967,34 €	-30 711,37 €	3 751 255,97 €	3 550 621,44 €
- Autres	171 644,69 €		171 644,69 €	130 067,28 €
- Capital souscrit - appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	37 786 453,72 €		37 786 453,72 €	38 015 969,21 €
ACTIF CIRCULANT (II)	42 002 627,63 €	-30 711,37 €	41 971 916,26 €	41 972 470,84 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)	250 722,42 €		250 722,42 €	206 733,81 €
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)	42 649 520,87 €	-390 418,66 €	42 259 102,21 €	42 216 342,63 €
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 238 000,00 €	2 238 000,00 €
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 650 671,13 €	2 650 671,13 €
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES		
- Réserve légale	223 800,00 €	223 800,00 €
- Réserve statutaire ou contractuelle		
- Réserves règlementées		
- Autres réserves	31 863 816,91 €	31 616 866,91 €
REPORT A NOUVEAU	7,17 €	7,45 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		246 949,72 €
	-116 853,56 €	
	bénéfice	
	perte	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES (I)	36 859 441,65 €	36 976 295,21 €
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNEES		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
- Pour risques	296 387,00 €	200 387,00 €
- Pour charges	312 042,70 €	196 052,89 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	608 429,70 €	396 439,89 €
- Emprunts obligataires convertibles		
- Autres emprunts obligataires		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
- Emprunts et dettes financières divers (3)		
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623 191,96 €	691 995,22 €
- Dettes fiscales et sociales	3 632 275,38 €	3 592 555,77 €
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
- Autres dettes	535 763,52 €	559 056,54 €
- Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	4 791 230,86 €	4 843 607,53 €
	(1)	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)		
TOTAL GENERAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)	42 259 102,21 €	42 216 342,63 €
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	4 791 230,86 €	4 843 607,53 €
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,00 €	0,00 €
(3) dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT			Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Ventes de marchandises			0,00 €	0,00 €
{ biens	13 648,76 €	0,00 €	13 648,76 €	25 319,06 €
Production vendue {				
{ services	25 744 785,32 €	658 542,53 €	26 403 327,85 €	25 321 599,21 €
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	25 758 434,08 €	658 542,53 €	26 416 976,61 €	25 346 918,27 €
Production stockée			0,00 €	0,00 €
Production immobilisée			0,00 €	0,00 €
Subvention d'exploitation			1 880,23 €	0,00 €
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			92 971,60 €	296 378,70 €
Autres produits			33,58 €	65,64 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			26 511 862,02 €	25 643 362,61 €
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvis. (y compris droits de douane)			455 372,01 €	407 586,17 €
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			14 169,97 €	10 049,73 €
Autres achats et charges externes			11 490 067,76 €	10 717 554,14 €
Impôts, taxes et versements assimilés			705 695,72 €	757 011,36 €
Salaires et traitements			11 266 573,15 €	10 132 584,61 €
Charges sociales			3 307 151,56 €	3 302 705,78 €
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
- sur immobilisations		dotations aux amortissements	2 202,20 €	3 724,26 €
		dotations aux provisions		
- sur actif circulant		dotations aux provisions	15 859,08 €	6 039,42 €
- pour risques et charges		dotations aux provisions	211 989,81 €	42 000,00 €
Autres charges			74,25 €	81,92 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			27 469 155,51 €	25 379 337,39 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-957 293,49 €	264 025,22 €
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			847 440,93 €	49 162,68 €
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			847 440,93 €	49 162,68 €
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			0,00 €	0,00 €
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			847 440,93 €	49 162,68 €
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-109 852,56 €	313 187,90 €

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transfert de charges	0,00 €	5 224,82 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0,00 €	5 224,82 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 500,00 €	30 000,00 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	4 500,00 €	30 000,00 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-4 500,00 €	-24 775,18 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	2 501,00 €	41 463,00 €
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 359 302,95 €	25 697 750,11 €
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	27 476 156,51 €	25 450 800,39 €
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-116 853,56 €	246 949,72 €

EURO TVS S.A.S.

EXERCICE 2023

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 42 259 102,21 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 116 853,56 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux de la page 1 à 13 ci- après font partie intégrante des comptes annuels.

TABLEAU RECAPITULATIF

PLAN DE L'ANNEXE	INFORMATIONS		
	PRODUITES Page n°	NON PRODUITES	
		Non significatives	Non applicables
Règles et méthodes comptables			
Méthodes d'évaluation :	3		
* Calcul des amortissements et provisions			
* Evaluation des stocks			
* Changements de méthode éventuels			
* Dérogations			
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat			
* Etat de l'actif immobilisé	4		
* Etat des amortissements	5 et 6		
* Etat des provisions	7		
* Etat des échéances des créances et des dettes	8		
* Informations et commentaires sur :			
1) Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9		
2) Réévaluation			X
3) Frais d'établissement			X
4) Frais de recherche appliquée et de développement			
5) fonds commercial	9		
6) Intérêts immobilisés			X
7) Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
8) Diff d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		X	
9) Avances aux dirigeants			X
10) Produits à recevoir	9		
11) Charges à payer	9		
12) Charges et produits constatés d'avance	10		
13) Charges à répartir sur plusieurs exercices			
14) Composition du capital	10		
15) Tableau des variations des capitaux propres	10		
16) Parts bénéficiaires	Aucune		
17) Obligations convertibles	Aucune		
18) Ventilation du chiffre d'affaires net	11		
19) Ventilation de l'impôt sur les sociétés	11		
Engagements financiers et autres informations			
* Crédit bail	Aucune		
* Engagements financiers	Aucune		
* Dettes garanties par des sûretés réelles	Aucune		
* Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
* Engagements Indemnités fin de carrières	11		
* Accroissement allègement de la dette future d'impôts	12		
* Rémunération des dirigeants			X
* Effectif moyen	12		
* Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la sté			X
* Listes des filiales et participations			X
* Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	13		
* Faits caractéristiques de l'exercice	13		
* Evénements postérieurs à la clôture	13		

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Amortissements :

- * Pour l'ensemble du matériel informatique neuf acquis durant l'exercice un amortissement dégressif sur 3 ans a été pratiqué.
- * Pour toutes les autres immobilisations, un amortissement linéaire sur 5 ou 10 ans a été retenu.
- * Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an.

Méthode d'évaluation :

Aucun retraitement n'a été estimé nécessaire par Euro TVS compte tenu de la nature des immobilisations et des modes d'amortissement pratiqués.

Stocks

Les stocks, qui représentent un montant de 219 642,94 €, sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Provisions :

Au courant de l'exercice 2023, des provisions ont été constituées pour les postes suivants :

- pensions
- litiges

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immo. au début de l'exercice	Acquisitions créations apports et virements de poste à poste	Diminutions par virements poste à poste	Cession, mise hors service. Remboursement de prêts	Valeur brute des immo. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
* Frais d'établissement	0,00	0,00		0,00	0,00
* Fond de commerce	0,00	0,00		0,00	0,00
* Frais de brevet	0,00	0,00		0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	56 794,39	0,00		14 665,00	42 129,39
TOTAL I	56 794,39	0,00	0,00	14 665,00	42 129,39
Immobilisations corporelles					
1) Terrains					
2) Constructions					
3) Autres immobilisations corporelles	<u>384 728,50</u>	<u>1 527,75</u>	<u>0,00</u>	<u>63 617,25</u>	<u>322 639,00</u>
* Matériel industriel	14 967,00	1 527,75		0,00	16 494,75
* Installations générales	32 446,55	0,00		0,00	32 446,55
* Matériel informatique et mobilier	337 314,95	0,00		63 617,25	273 697,70
* Matériel de transport	0,00	0,00		0,00	0,00
4) Immobilisations en cours					
TOTAL II	384 728,50	1 527,75	0,00	63 617,25	322 639,00
Immobilisations financières					
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00				0,00
* Autres titres immobilisés	0,00				0,00
* Prêts	0,00				0,00
* Autres immobilisations financières	31 402,43	0,00	0,00	0,00	31 402,43
TOTAL III	31 402,43	0,00	0,00	0,00	31 402,43
TOTAL GENERAL	472 925,32	1 527,75	0,00	78 282,25	396 170,82

AMORTISSEMENTS

A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements afférants aux éléments sortis de l'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	0,00			0,00
* Fond de commerce	0,00			0,00
* Frais de brevet	0,00			0,00
* Autres immobilisations incorporelles	56 794,39	0,00	14 665,00	42 129,39
TOTAL I	56 794,39	0,00	14 665,00	42 129,39
Immobilisations corporelles				
1) Terrains				
2) Constructions				
3) Autres immobilisations corporelles	<u>378 992,95</u>	<u>2 202,20</u>	<u>63 617,25</u>	<u>317 577,90</u>
* Matériel industriel	12 817,87	963,94	0,00	13 781,81
* Installations générales	32 446,55	0,00	0,00	32 446,55
* Matériel informatique et mobilier	333 728,53	1 238,26	63 617,25	271 349,54
* Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
4) Immobilisations en cours				
TOTAL II	378 992,95	2 202,20	63 617,25	317 577,90
Immobilisations financières				
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00			0,00
* Autres titres immobilisés	0,00			0,00
* Prêts	0,00			0,00
* Autres immobilisations financières				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	435 787,34	2 202,20	78 282,25	359 707,29

AMORTISSEMENTS

B - AMORTISSEMENTS - VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Total de la dotation
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	0,00			0,00
* Fond de commerce	0,00			0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
1) Terrains				
2) Constructions				
3) Autres immobilisations corporelles	<u>2 202,20</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>2 202,20</u>
* Matériel industriel	963,94			963,94
* Installations générales	0,00			0,00
* Matériel informatique et mobilier	1 238,26			1 238,26
* Matériel de transport	0,00			0,00
4) Immobilisations en cours				
TOTAL II	2 202,20	0,00	0,00	2 202,20
Immobilisations financières				
* Participations et créances rattachées à des participations				0,00
* Autres titres immobilisés				0,00
* Prêts				0,00
* Autres immobilisations financières				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	2 202,20	0,00	0,00	2 202,20

TABLEAUX DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées				
* Amortissement dérogatoire				0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges				
* Provisions pour risques et charges	200 387,00	96 000,00	0,00	296 387,00
* Provisions pour pensions	196 052,89	115 989,81	0,00	312 042,70
TOTAL II	396 439,89	211 989,81	0,00	608 429,70
Provisions pour dépréciation				
* Sur comptes clients	14 852,29	15 859,08	0,00	30 711,37
* Sur stock de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	14 852,29	15 859,08	0,00	30 711,37
TOTAL GENERAL	411 292,18	227 848,89	0,00	639 141,07

ETAT DES CREANCES

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00
* Prêts	0,00		0,00
* Autres immobilisations financières	31 402,43		31 402,43
TOTAL I	31 402,43	0,00	31 402,43
Créances de l'actif circulant			
* Fournisseurs débiteurs	12 016,16	12 016,16	
* Créances clients et comptes rattachés	3 781 967,34	3 781 967,34	
* Autres créances d'exploitation	202 547,47	202 547,47	
TOTAL II	3 996 530,97	3 996 530,97	0,00
Charges constatées d'avances			
* Charges constatées d'avances	250 722,42	250 722,42	
TOTAL III	250 722,42	250 722,42	0,00
TOTAL GENERAL	4 278 655,82	4 247 253,39	31 402,43

ETAT DES DETTES

NATURE DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et a cinq ans au plus	A plus de cinq ans
* Solde créditeur des comptes courants + emprunts	0,00	0,00		
* Dettes clients	10 517,08	10 517,08		
* Fournisseurs et comptes rattachés	623 191,96	623 191,96		
* Dettes fiscales et sociales	3 632 275,38	3 632 275,38		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
* Autres dettes	525 246,44	525 246,44		
* Produits perçus ou comptabilisés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL DES DETTES	4 791 230,86	4 791 230,86	0,00	0,00

FONDS COMMERCIAL

NEANT

PRODUITS A RECEVOIR

Créances rattachées à des participations :		0,00
Avoirs à recevoir :		0,00
Créances clients :		0,00
Autres créances :		841 927,87
TOTAL		841 927,87

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		214 513,39
Dettes fiscales et sociales :		297 476,68
Provision pour congés payés :		2 404 904,46
Avoirs à établir :		0,00
Autres dettes :		525 246,44
TOTAL		3 442 140,97

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	250 722,42	0,00
Charges / Produits financiers	0,00	0,00
TOTAL	250 722,42	0,00

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées de loyers payés d'avance (139 K€), de charges locatives (16 K€) et de charges d'entretien 87 K€).

COMPOSITION DU CAPITAL

	Nombre	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11 190	200,00
Actions émises pendant l'exercice	0	0,00
Actions remboursées pendant l'exercice	0	0,00
Actions composant le capital social en fin d'exercice	11 190	200,00

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	31/12/2022	affectation	31/12/2023
Capital social	2 238 000,00	0,00	2 238 000,00
Prime de fusion	2 650 671,13	0,00	2 650 671,13
Réserve légale	223 800,00	0,00	223 800,00
Réserve facultative	31 616 866,91	246 950,00	31 863 816,91
Report à nouveau	7,45	-0,28	7,17
Résultat de l'exercice	246 949,72	-246 949,72	-116 853,56
TOTAL	36 976 295,21	0,00	36 859 441,65

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteurs d'activité

* Prestations de services	26 403 327,85
* Production vendue de biens	13 648,76
TOTAL	26 416 976,61

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFCES	Résultat	Impôts
Résultat courant	-109 852,56	3 626,00
Résultat exceptionnel et Participation des salarié	-4 500,00	-1 125,00
Résultat comptable	-114 352,56	2 501,00

ENGAGEMENT POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERES (selon convention collective) :

En 2004, la société EURO-TVS a souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel un contrat afin de faire bénéficier ses salariés du contrat groupe relatif aux indemnités de fin de carrière.

Ce contrat couvre 80 % du montant total des engagements. Par conséquent, le solde des engagements, soit 20 %, s'élève à 323 536,60 € (tenant compte du passif social) au 31/12/2023 et est comptabilisé en provisions pour charges.

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissement de la dette future d'impôts

Allègement de la dette future d'impôts

Provisions non déductibles de l'année :

* Plus value latente	0,00
* Organic 2023	11 744,00
* Prov. IFC	115 990,00
* Taxe sur véhicule	1 536,00
* Participation	0,00
* Amendes et pénalités	0,00
TOTAL	129 270,00

Représentant un allègement de 25% de	129 270,00
soit	32 318,00

EFFECTIF MOYEN

Personnel propre

* Cadres	35,00
* Employés	321,87
TOTAL	356,87

Personnel mis à disposition

* Cadres	2
* Employés	0
TOTAL	2

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

sur les cinq derniers exercices, conformément aux articles 133, 135 et 148 sur les sociétés commerciales

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020	2021	2022	2023
Situations financières en fin d'exercice					
* Capital social	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00
* Nombre d'actions émises	11 190	11 190	11 190	11 190	11 190
* Nombre d'obligations convertibles					
Résultat global des opérations effectuées					
* Chiffre d'affaires hors taxes	28 571 121,66	25 708 972,28	25 534 123,01	25 346 918,27	26 416 976,61
* Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	2 033 358,41	443 040,41	-3 757,73	177 890,47	115 698,53
* Impôts sur les bénéfices	619 641,00	111 367,00	52 991,00	41 463,00	2 501,00
* Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 578 789,89	35 250,92	169 237,65	246 949,72	-116 853,56
* Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations réduites à une action					
* Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	126,34	29,64	-5,07	12,19	10,12
* Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	141,09	3,15	15,12	22,07	-10,44
* Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
* Nombre moyen de salariés	379,04	353,75	356,61	368,27	356,87
* Montant de la masse salariale	9 964 312,04	9 257 054,36	9 269 522,04	10 031 070,22	10 486 914,17
* Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales e.t.c)	3 694 934,22	3 424 389,35	3 088 010,82	3 302 705,78	3 307 151,56

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :NEANT

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURENEANT

EURO.TVS – Traitement des Valeurs et Services

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.238.000 €

Siège social : 8 rue Waldeck Rochet, les Ateliers du Landy, 93300 Aubervilliers

R.C.S BOBIGNY 702 029 562

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt-quatre juin, à onze heures et quarante-cinq minutes,

Les associés de la société EURO.TVS – Traitement des Valeurs et Services, société par actions simplifiée au capital de 2.238.000 €, se sont réunis en la Maison du Crédit Mutuel, Bâtiment A, salle du 6^{ème} étage, au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Strasbourg (67000), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil de Direction adressée à chaque associé en date du 06 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par chacun des associés présents lors de son entrée dans la salle de réunion, ceci soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire.

Monsieur Frantz RUBLE préside l'Assemblée.

Monsieur Benoit WIESEL est désigné comme secrétaire.

Monsieur RUBLE communique la feuille de présence aux membres du bureau qui la certifient sincère et véritable : 1 associé sur 3, représentant 9.928 actions sur les 11.190 actions composant le capital social est présent.

Monsieur Guy TROFFER pour la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . les statuts de la Société,
- . la liste des associés,
- . la copie des convocations,
- . la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- . le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2023,
- . le rapport de gestion du Conseil de Direction,
- . le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- . le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements devant, d'après la législation, être communiqués, ont été adressés avec les convocations.

Le Président précise que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de l'Assemblée – désignation du bureau,
- 2) Rapport de gestion du Conseil de Direction,
- 3) Rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4) Approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 – quitus aux membres du Conseil de Direction,
- 5) Affectation du résultat,
- 6) Conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 7) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- 8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil de Direction ainsi que du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil de Direction et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés et donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Direction pour l'exécution de leur mandat durant cet exercice.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après approbation des comptes qui lui ont été présentés, se traduisant :

par un déficit comptable de	-116 853.56 €
qui, augmenté du report positif antérieur de	7,17 €
fait apparaître un montant affectable de	-116 846.39 €

décide d'affecter ce total en report à nouveau de -116 846.39 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune opération nouvelle de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution est adoptée.

Cinquième résolution :


L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations ou publications qu'il appartiendra de faire.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11h50.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' shape with a vertical line through it and several horizontal strokes extending to the right.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' shape with a vertical line through it and several horizontal strokes extending to the right.